

DÉCISION N° 4 / 00582 /MENA/DRH/SDPAA du 16 AOUT, 2024

portant affectation d'INSPECTEURS À L'EXTRA SCOLAIRE option ALPHABÉTISATION

## LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu la constitution ;  
Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;  
Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;  
Vu la loi n°2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n°93-609 du 02 juillet 1993 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n°98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;  
Vu le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les ministères ;  
Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;  
Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;  
Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du gouvernement ;  
Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;  
Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

considérant les nécessités de service,

## DÉCIDE

**Article 1 :** Les **INSPECTEURS À L'EXTRA SCOLAIRE option ALPHABÉTISATION** issus du concours professionnel, mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique, sont affectés **en qualité de Personnels Administratifs** conformément au tableau ci-dessous :

N°	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	DIRECTION/DRENA D'ACCUEIL	STRUCTURE D'ACCUEIL
1	244408Q	ADE KABLAN JOSEPH	DIVO	DRENA DIVO
2	239095U	ADDON JOSEPH DESIRE	YAMOOUSSOUKRO	DRENA YAMOOUSSOUKRO
3	207022T	ADDU DJANDJI AMOS	SASSANDRA	DRENA SASSANDRA
4	230102B	AKA NEE MINLIN AFFALA HENRIETTE	ABIDJAN 3	DRENA ABIDJAN 3
5	237786T	ASSOMAN CLAUDE	TIASSALE	DRENA TIASSALE
6	237793S	AYEKOUÉ AMONKOU LEONARD	GRAND-BASSAM	DRENA GRAND-BASSAM
7	237613V	DJAMALA KOFFI EDMOND	BOUAKE 2	DRENA BOUAKE 2
8	206282C	GNALY GOGUI GUILLAUME	AGBOVILLE	LYCEE MODERNE 3 AGBOVILLE
9	242274N	KOKO KONAN FULBERT	YAMOOUSSOUKRO	DRENA YAMOOUSSOUKRO
10	238715C	KOKO LUC	DIRECTION DE L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES, DES JEUNES ET DES ENFANTS	DAAJE
11	238193S	KOUASSI KRA	BONDOUKOU	DRENA BONDOUKOU

N°	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	DIRECTION/DRENA D'ACCUEIL	STRUCTURE D'ACCUEIL
12	248226L	KRY SABINE PULCHERIE	ABIDJAN I	LYCEE CLASSIQUE D'ABIDJAN
13	239189F	LOBE DAGBA JEAN	DIRECTION DE L'ALPHABETISATION DES ADULTES, DES JEUNES ET DES ENFANTS	DAAJE
14	234079E	N'GUESSAN ELISABETH	TIASSALE	IEPP SIKENSI
15	242415U	RICHMOND NEE AHIPEAUD HORTENSE MARIE-FRANCE	ABIDJAN I	DRENA ABIDJAN I
16	247161A	YAO LELA MODESTE	SOUBRE	DRENA SOUBRE
17	156703F	YAO BADOU NEE AHOUD AFFOUE	DABOU	DRENA DABOU
18	272325F	YAPI ALEXIS	ABIDJAN I	DRENA ABIDJAN I
19	247966H	YAPO YAPI BENJAMIN TOUSSAINT	DIRECTION DE L'ALPHABETISATION DES ADULTES DES JEUNES ET DES ENFANTS	DAAJE

**Article 2 :** La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS :**

- MENA /CAB 1
- DRH 1
- IGENA 1
- DRENA 1
- INTÉRESSÉ(E) 1
- CHRONO 1

Le Directeur  
**QUATTARA Drissa**